

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE DES  
MEMBRES DU GRAND CONSEIL, SCRUTIN DU 20 MARS 2022**

Conformément à l'article 6 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau provisoire s'est réuni le mardi 3 mai 2022 et a procédé, par tirage au sort, à la désignation des treize membres de la Commission de vérification des titres d'éligibilité (CVTE) des membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Au cours de cette opération ont été désignés, dans l'ordre, Mesdames et Messieurs les député-e-s suivant-e-s :

**Membres**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Arrondissement ou arrondissement sous-</b>	<b>Groupe</b>
<b>Gfeller</b>	Olivier	Vevey	SOC
<b>Vionnet</b>	Blaise	Gros-de-Vaud	V'L
<b>Weissert</b>	Cédric	Ouest lausannois	UDC
<b>Glauser Krug</b>	Sabine	Yverdon	VER
<b>Radice</b>	Jean-Louis	Ouest lausannois	V'L
<b>Tran-Nhu</b>	Thanh-My	Lausanne-Ville	SOC
<b>Freymond</b>	Isabelle	Gros-de-Vaud	SOC
<b>Kaelin</b>	Pierre	Ouest lausannois	PLR
<b>Pernoud</b>	Pierre-André	Morges	UDC
<b>Bardet</b>	Loïc	Broye-Vully	PLR
<b>Barbezat-Fuchs</b>	Circé	Aigle	V'L
<b>Miauton</b>	Philippe	Lausanne-Ville	PLR
<b>Grin</b>	Claude Nicole	Lausanne-Ville	VER

## Suppléants

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Arrondissement ou sous-arrondissement</b>	<b>Groupe</b>
<b>Neyroud</b>	Maurice	Vevey	PLR
<b>Bouverat</b>	Arnaud	Lausanne-Ville	SOC
<b>Jobin</b>	Philippe	Morges	UDC

La CVTE, convoquée par le Secrétariat général du Grand Conseil, s'est réunie le 10 mai 2022, sous la coordination de M. Jean-François Cachin, doyen des députés réélus et président du Bureau provisoire, et en présence de MM. Igor Santucci, secrétaire général du Grand Conseil, Aurélien Buffat, chancelier d'Etat, Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint du Grand Conseil (en visioconférence) et Théophile von Büren, juriste à la Direction des affaires communales et des droits politiques.

Lors de cette séance, quatre membres de la CVTE étaient excusés, soit Mmes Circé Barbezat-Fuchs et Isabelle Freymond et MM. Olivier Gfeller et Philippe Miauton. Deux des trois suppléants, MM. Arnaud Bouverat et Maurice Neyroud, étaient présents, M. Philippe Jobin étant également excusé.

La CVTE a d'abord pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le 3 mai 2022 par le Bureau provisoire et du courrier de convocation du même jour qui en a découlé. Lors de sa séance du 3 mai, le Bureau provisoire a constaté que les opérations électorales avaient été régulières, qu'aucun recours n'était pendant contre l'élection des membres de la CVTE et des suppléants et que leur élection pouvait par conséquent être validée.

La CVTE a ensuite procédé aux opérations suivantes :

- Deux rapporteurs ont été désignés par la Commission, soit Mmes Sabine Glauser Krug et Claude Nicole Grin. La première nommée traitera de la vérification des titres d'éligibilité des membres du Conseil d'Etat et la soussignée rapportera sur la vérification des titres des membres du Grand Conseil.
- La Commission a ensuite pu consulter les procès-verbaux des dix arrondissements électoraux, tenus à sa disposition en application de l'article 82, alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Elle s'est vu confirmer par M. von Büren que les opérations électorales avaient été régulières.
- La Commission a pris connaissance du renoncement à siéger de six personnes qui étaient candidates à la fois au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. En application de la LEDP, les bureaux électoraux d'arrondissement et les viennent-ensuite ont été contactés et les personnes suivantes ont rejoint les rangs des élus de la nouvelle législature :
  - M. Loïc Bardet, de l'arrondissement de la Broye-Vully, en remplacement de Mme Christelle Luisier Brodard, élue au Conseil d'Etat le 20 mars 2022 ;
  - Mme Cendrine Cachemaille, de l'arrondissement du Jura-Nord vaudois, sous-arrondissement d'Yverdon, en remplacement de Mme Cesla Amarelle, non-réélue au Conseil d'Etat ;
  - Mme Géraldine Marie Dubuis, de l'arrondissement du Jura-Nord vaudois, sous-arrondissement d'Yverdon, en remplacement de M. Vassilis Venizelos, élu au Conseil d'Etat le 10 avril 2022 ;
  - Mme Aude Billard, de l'arrondissement de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne-Ville, en remplacement de Mme Rebecca Ruiz, élue au Conseil d'Etat le 10 avril 2022 ;
  - M. John Desmeules, de l'arrondissement de Morges, en remplacement de Mme Isabelle Moret, élue au Conseil d'Etat le 10 avril 2022 ;
  - M. Yves Paccaud, de l'arrondissement de Morges, en remplacement de Mme Nuria Gorrite, élue au Conseil d'Etat le 10 avril 2022.

- La Commission s'est vu confirmer par MM. Santucci et von Büren qu'aucun recours n'est pendant contre l'élection du Grand Conseil du 20 mars 2022 et des 150 députés élus.
- Enfin, la Commission a pris connaissance d'un échange de courriels entre les secrétariats généraux de l'Ordre judiciaire et du Grand Conseil. Il en ressort que 149 des 150 députés élus ne sont pas concernés par l'article 20 de la loi d'organisation judiciaire, donc n'exercent aucun mandat de magistrat judiciaire. En revanche, Mme Thanh-My Tran-Nhu, élue députée dans le sous-arrondissement de Lausanne-Ville, est vice-présidente du Tribunal des mineurs. Elle a toutefois d'ores et déjà démissionné de cette fonction pour la fin du mois de juin 2022 ; rien ne s'oppose donc à la validation de son élection au Grand Conseil.

En conclusion de ses travaux, la CVTE a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, de valider l'élection des cent cinquante députés au Grand Conseil pour la législature 2022-2027.

Lausanne, le 10 mai 2022.

*La rapporteuse :*  
*(Signé) Claude Nicole Grin*